



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 25-02-2026 /

Dossier complet le : 25-02-2026 /

N° d'enregistrement : 014262/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Parmilieu (38).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SLR1

Raison sociale

SLR1

N° SIRET

94950114200010

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Maulini

Prénom(s)

Arnaud

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'aménagement d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Parmilieu (38). Le terrain d'implantation est situé sur l'emprise d'une ancienne carrière d'extraction de pierre utilisée dans les années 2000. Il est, depuis, laissé sans usage. L'aménagement comprend une clôture ainsi que des modules photovoltaïques disposés en série sur des supports métalliques. Les structures seront ancrées au sol prioritairement par pieux battus, si cela est techniquement possible. Un réseau de câbles achemine le courant des capteurs sur l'emprise du site vers un point de livraison en limite de propriété, depuis lequel le courant est acheminé vers le réseau public. L'installation est donc constituée : - De panneaux photovoltaïques - De structures - D'une clôture - D'un portail d'accès au site - D'une piste interne avec aire de retournement - D'un conteneur de stockage - D'un point de livraison Enedis

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif l'installation d'une centrale de production d'énergie renouvelable par reconversion d'un site considéré comme dégradé par l'activité humaine et priorisé par l'État pour l'installation de centrales solaires. Le projet présentera une puissance de 999 kWc pour une production annuelle d'environ 1 270 MWh, soit la consommation électrique annuelle moyenne de 600 personnes. Cela correspond à près de 85 % de la population de la commune de Parmilieu.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le chantier est supervise par un conducteur de travaux afin de verifier son bon deroulement. Le chantier est prevu pour une duree d'environ 5 mois et sera sequence en 3 phases : 1) La premiere phase consistera a la preparation du site (degagement des emprises, realisation de la piste interne et mise en place de la cloture). 2) La seconde phase consistera a la realisation des ancrages (prioritairement via pieux battus, si cela est techniquement possible), au montage des structures, a l'installation des panneaux et a la realisation des reseaux internes. 3) Enfin, la troisieme phase consistera au raccordement au reseau public d'electricite par le gestionnaire de reseau. - Entreposage des equipements : le materiel de petite taille (outillage, onduleurs, modules photovoltaiques, etc.) sera range dans un ou plusieurs containers verrouillables. Ce ou ces containers seront disposes au sein de l'emprise cloturee. Les machines (batteuse, engins de levage, etc.) seront stationnees a l'interieur de la zone cloturee. - Gestion des dechets de chantier : les dechets seront collectes et tries dans des bennes de grande capacite afin d'etre ulterieurement valorises dans les filieres adequates.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La centrale photovoltaïque sera supervisee quotidiennement, par suivi a distance. Trois a quatre passages annuels sont a prevoir pour la maintenance preventive. En phase d'exploitation, un plan de maintenance sera mis en place, traitant de toutes les parties necessitant un controle regulier, a savoir : - Maintenance preventive (controles visuels des modules, thermographie, controle des onduleurs, ...) ; - Maintenance curative (intervention sur site apres reception d'une alerte de defaillance de l'installation). L'essentiel du programme de maintenance sera axe sur la maintenance electrique de l'installation. Un controle visuel regulier sera egalement assure sur la totalite du projet afin de verifier la bonne tenue des installations. Le mode d'entretien de la vegetation, primordial pour l'integration ecologique de la centrale, sera realise par fauche mecanique tardive ou pastoralisme extensif. Le projet sera exploite pendant au minimum 30 ans. Une fois cette duree atteinte, si le choix de demanteler le projet est fait, les panneaux seront recycles par la filiere de valorisation dediee (aujourd'hui geree par l'eco-organisme SOREN), les pieux et structures retires du sol, les clotures demontees et le site remis en etat afin de laisser le terrain tel qu'a son etat initial.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis a declaration prealable de travaux.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface cloturee Hauteur de la cloture Hauteur minimale des panneaux Hauteur maximale des panneaux Superficie des pistes Superficie du conteneur de stockage	(1.12, ha) (2.15, m) (1.1, m) (3.5, m) (963, m²) (15, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ' " Lat. : °N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° ' " Lat. : ° ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ° ' " Lat. : ° ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune dispose d'un PLU, classant les emprises du projet en secteur "N", ou les constructions d'intérêt collectif sont autorisées. Le projet est ainsi compatible avec le PLU de la

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF de type 2 : "Isle Cremieu et basses-terres".
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Aucune zone humide n'a été inventoriée au sein des emprises du projet. Voir Annexes.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Site en dehors de tout zonage Natura 2000. - ZSC : « l'Isle Cremieu » a environ 400 m au Sud-Est.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet n'engendre aucun prelevement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Les matériaux constituant les modules ne sont pas de nature à pouvoir modifier la qualité des eaux météoriques ruisselant sur les modules et s'infiltrant dans le sous-sol. De plus, la piste d'exploitation est composée de matériaux drainants. Ainsi, aucun impact n'est attendu sur les eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet n'est pas excédentaire en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet n'est pas déficitaire en matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de besoin d'équipement en eau potable ni en assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les enjeux écologiques identifiés au sein de l'emprise du projet sont limités, les secteurs présentant le plus d'enjeux écologiques ayant été intégralement évités par le projet. De plus, de nombreuses mesures environnementales seront mises en œuvre dans le cadre du projet, afin d'éviter ou de réduire à un niveau non significatif toute incidence sur le milieu naturel. Voir
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les habitats ayant justifié la désignation du site Natura 2000, présent à environ 400 m du projet, sont différents de ceux présents sur le site, tout comme le cortège faunistique associé. À cela viennent s'ajouter les différentes mesures environnementales qui seront mises en œuvre dans le cadre du projet, afin d'éviter ou de réduire à un niveau non significatif toute incidence sur le milieu naturel. Voir annexes.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet engendre la consommation d'un espace naturel d'environ 960 m ² , lié à l'implantation de la piste interne d'exploitation, toutefois constituée de matériaux drainants. L'espace sous les panneaux et entre les rangées restera végétalisé et sera entretenu par fauche mécanique tardive ou pastoralisme extensif. L'écoulement et l'infiltration des eaux ne seront pas perturbés par les panneaux. De plus,
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le terrain d'implantation n'est pas concerné par des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature à engendrer des risques sanitaires et la phase de travaux est bien encadrée par une réglementation stricte pour ne pas risquer d'engendrer de risques
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Une legere augmentation du trafic pourra etre observee en phase travaux. Neanmoins, cette derniere sera limitee dans le temps et en volume. En effet, on estime que la construction d'une telle centrale necessite 1 camion par tranche de 100 kWc de projet. Ici, moins d'une dizaine de camions seront donc necessaires sur la duree du chantier. Ce volume n'est donc pas de nature a generer des incidences sur le trafic routier local. En phase exploitation
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le projet sera source de bruit uniquement en phase travaux. Les niveaux sonores a 50 m du parc en exploitation sont estimes a 42 dBa.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Un parc photovoltaïque en phase travaux (construction et demantelement) comme en phase exploitation n'est pas emetteur d'odeurs et donc de nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	La phase chantier genere de faibles vibrations. La phase exploitation ne genere aucune vibration.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet n'est source d'aucune emission lumineuse. Aucun éclairage n'est prevu sur le site, qui n'engendrera ainsi aucune augmentation des emissions lumineuses du secteur
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet n'engendre aucun rejet dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	La phase chantier n'engendre pas d'effluents. Le chantier sera équipé de sanitaires autonomes (douches, WC) munies de cuves de stockage des effluents. Ces cuves seront régulièrement vidangées. Durant la phase exploitation, aucun effluent n'est rejeté non plus.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Les phases chantier et démantèlement du projet engendrent la production de déchets inertes non dangereux (pièces d'usures, emballages, déchets ménagers, ...). Ces déchets seront collectés et triés dans des bennes dédiées, puis évacués afin d'être valorisés dans les filières adéquates. Le démantèlement engendre très peu de déchets en raison du caractère recyclable des éléments constituant le pont. La phase exploitation ne
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	La taille réduite du projet ainsi que la conservation des masques végétaux présents autour des emprises, limitent l'impact visuel. Le projet, qui ne sera pas visible depuis les habitations présentes localement ainsi que depuis la route départementale 52J, présente ainsi une incidence paysagère très limitée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le terrain ne fait actuellement l'objet d'aucune utilisation.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Au vu du passé anthropique du site retenu, de la superficie très réduite du projet (1,12 ha), de sa nature, des secteurs à enjeux écologiques globalement limités sur lesquels il s'implante et des mesures environnementales qui lui sont associées, ses incidences sur l'environnement seront limitées. Des lors, le cumul d'incidences potentielles avec d'autres projets paraît lui aussi limité. Différentes centrales photovoltaïques en exploitation sont présentes dans un rayon de 5 km autour du site, s'implantant sur des hangars agricoles, des toitures de bâtiments et des ombrières de parking, ainsi que deux centrales au sol actuellement en construction. Au vu de la nature de ces projets, des enjeux écologiques limités du site à l'étude et des nombreuses mesures environnementales qui seront mises en œuvre dans le cadre du projet de Parmilieu,

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Dans le cadre du présent projet, aucune autre évaluation des incidences sur l'environnement n'est requise au titre d'autres législations applicables.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures sont détaillées en Annexes. Ci-dessous la liste des mesures : - Evitement écologique de cinq habitats naturels - Conservation du fosse et de sa végétation associée au centre de la ZIP - Balisage strict des emprises du projet en amont du chantier - Adaptation de la période de chantier en fonction du cycle biologique des espèces - Absence de travaux et d'éclairage nocturnes en phases chantier et exploitation - Mise en place d'une clôture perméable à la petite faune - Ancrage des structures métalliques prioritairement via technique des pieux battus afin de limiter l'impact sur le sol - Plan de circulation des engins de chantier afin de limiter l'impact sur le sol et limitation de leur vitesse - Dispositifs preventifs afin d'éviter tout risque de pollution des sols et des eaux - Reensemencement des zones remaniées avec des herbacées locales labellisées végétal local - Traitement des espèces exotiques envahissantes en phases chantier et exploitation - Entretien de la végétation par fauche mécanique tardive ou pastoralisme extensif, sans produits phytosanitaires - Mise en place de trois hibernaculum au sein de l'emprise du projet - Abattage doux de l'arbre gîte potentiel pour les chiroptères qui ne pourra être évité - Installation de cinq gîtes artificiels en faveur des chiroptères dans la zone arbustive évitée au centre des emprises - Suivi environnemental du chantier par un écologue afin de vérifier le bon respect des mesures - Suivi écologique de la centrale en phase exploitation

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considerant que : - Le projet est situe sur un terrain au passe anthropique, non valorise et sans conflit d'usage. - La centrale s'implante sur des secteurs a enjeux ecologiques globalement limites, les secteurs presentant des enjeux ecologiques forts, a savoir les habitats de "Gazons sur debris rocheux" presents au Nord-Ouest de la zone d'etude, sont integralement evites par les emprises du projet. - Au vu de la nature du projet, de sa localisation et des differentes mesures environnementales qui seront mises en oeuvre, celui-ci n'a pas d'incidences notables, ni directes ni cumulees, sur le milieu naturel. - Aucun impact paysager, ni aucun impact sur les milieux physique et humain n'est a prevoir. Nous considerons que ce projet de petite taille sur un site a moindre enjeu foncier et ecologique peut etre dispense de la realisation d'une evaluation

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Maulini

Prénom Arnaud

Qualité du signataire Referent photovoltaïque

À Lyon

Fait le 25-02-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)